

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Roya citoyenne, le 12 juillet 2017.



### Le droit d'association et la solidarité attaqués

Suite à une assignation en justice délivrée par le candidat soutenu par le Front National aux législatives, Olivier Bettati, relayée par une association créée pour la circonstance, dénommée « *Défendre la Roya* », l'association *Roya citoyenne* est citée à comparaître devant le Tribunal de Nice ce mardi 18 juillet 2017 à 9 heures.

Dans cet acte qui repose sur des appréciations mensongères et fantaisistes, ils demandent la dissolution de *Roya citoyenne* et 5 000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Il s'agit là d'une remise en cause très grave de toute action de solidarité envers des personnes en danger, mais aussi du droit d'association. Fuyant les guerres et les dictatures dans leur pays, de nombreux réfugiés, bloqués à la frontière franco-italienne, prennent tous les risques pour la franchir malgré un imposant dispositif militaire et policier (une quinzaine de morts et de blessés en un an).

Des citoyens bénévoles réunis au sein de l'association *Roya citoyenne* font ce qu'ils peuvent pour les accueillir, les soigner, les héberger, et les aider à faire valoir leurs droits fondamentaux, droit de protection de l'enfance et droit d'asile, constamment bafoués par les forces de police.

Malgré les menaces et les nombreuses violations du droit que l'État et le Préfet ne peuvent ignorer, des progrès ont été obtenus et *Roya citoyenne* continue de se substituer aux carences de l'État.

C'est cela qui est insupportable pour l'extrême droite, et cette attaque sur le plan judiciaire s'inscrit dans un dangereux contexte de menaces et d'agressions, comme en témoignent les menaces de mort reçues par notre avocate Mireille Damiano, que nous assurons de notre total soutien.

Forts de notre bon droit, nous sommes confiants dans la justice, car, au-delà de cette attaque contre la solidarité, c'est le droit même d'association qui est remis en cause.

Dans l'enceinte du Tribunal de Grande Instance, par l'intermédiaire de nos avocats, deux conceptions différentes de la société vont s'affronter.